

**Département du Doubs**  
**Commune d'ARBOUANS**

\*\*\*\*\*

**PLAN LOCAL d'URBANISME**  
**Modification n° 2**

**Enquête Publique**  
**du lundi 26 septembre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus**

\*\*\*\*\*

Arrêté n° 2016-17 du 07 septembre 2016 de Madame le Maire d'ARBOUANS

\*\*\*\*\*

**Annexe I : copie du registre d'enquête**



DÉPARTEMENT DU DOUBS

**COMMUNE  
D'ARBOUANS**

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°2

ENQUÊTE PUBLIQUE

**REGISTRE  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU DOUBS

**COMMUNE  
D'ARBOUANS**

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°2

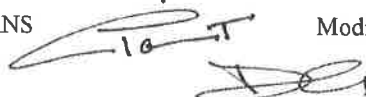
ENQUÊTE PUBLIQUE

**REGISTRE  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

*La commissaire enquêteur  
le 26 septembre 2016*

ARBOUANS

Modification du PLU



quêteur  
ouans  
r stade  
UANS  
e 2016  
nciens  
sitions.  
ion du  
qui, à  
équipe  
depuis  
reur de  
le sera  
gant  
jet est  
mal le

ENQUÊTE PUBLIQUE  
RELATIVE A  
LA MODIFICATION N°2  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION

En date du 7 septembre 2016

Durée de la consultation : 33 jours

PERIODE D'ENQUÊTE

Date d'ouverture 26 septembre

Date de clôture 28 octobre 2016

Lieu de la consultation : en mairie

Heures de consultation du dossier : jours et heures habituels d'ouverture de la mairie

Le registre de consultation sera mis à la disposition du public en mairie.

Le présent registre, contenant 20 pages cotées de 1 à 20

quêteur  
bouans  
lu stade  
DUANS

re 2016

anciens  
ositions.

ation du

et qui, à

l'équipe

té depuis  
erreur de  
elle sera

ce genre  
projet est

quand le

es des

de la

de la

de la

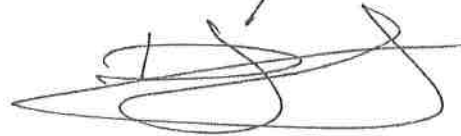
26/09/2016

page de présentation

Le 26. sept 2016.

obs n°1 M<sup>r</sup> Daniel JACQUET 24 rue de Sallicera  
ARBOUANS

Pas de remarque particulière



26 septembre 2016

liste des pièces du dossier original

pièce n° 1 : plan

pièce n° 2 : rapport de présentation complémentaire

pièce n° 3 : orientations d'aménagement et de programmation

pièce n° 4 : règlement

pièce n° 5 : liste des emplacements réservés



permanence du 8 octobre 2016

pièces ajoutées au dossier, consultables par  
le public.

pièce n° 6 : réponse DDT affaire suivie par H. Henry  
courrier du 30 septembre 2016

pièce n° 7 : courrier des habitants de la rue des Vergers  
daté du 30 mai 2016, reçu le 30 juin 2016

pièce n° 8 : réponse du Maire aux habitants du collectif  
des Vergers (daté du 7 octobre 2016)

pièce n° 9 : DREAL Bourgogne Franche - Comté  
unité Territoire de Besfont - Nord Doubs  
projet d'arrêté préfectoral du 18 mars 2016  
projet d'institution de servitudes  
d'utilité publique.



26/09/2016



à ce jour, en attente de plus de précisions  
à ce projet ?

Dambrou Jacques le 08/10/2016  
à l'impression du Ruisseau.

Permanence du 19 octobre 2016 15h00 - 18h00  
à noter: pas d'autres réponses des PPA

- courrier du 14 octobre 2016 signé par M<sup>me</sup> le Maire adressé au Président du syndicat mixte du SCoT
- le dossier complet du PPRi du Doubs et de l'Allan dans le pays de Montbeliard et du Rupt sur la commune de Bant est consultable pendant la permanence

En a hâte de voir la fiche industrielle disparaitre.  
 Sur base des sites de stationnement pour les clients des entreprises qui  
 que lame - Abrevas 19/10/2016

cas n° 4



Le passage piéton figurant sur certains plans est-il  
 d'actualité. (passage situé dans le prolongement  
 de l'improvisé du ruisseau). Si oui à quelle échéance  
 le passage ne figure plus sur le dossier d'orientation  
 d'aménagement et de programmation. Merci de votre réponse

Yves DELOUTOT - 7. Rue de Champ de pierre.

*[Signature]*

- Je demande un petit commerce de proximité produits agricoles  
Cocaux + Boucher si possible / Mme Sequin Charlotte
- Tenir compte de la population vieillissante + Rue des Comtes Champs  
ARBBOUAS

obs n° 6

- Inquiétude au niveau de la Sortie rue de Cancellés. Si la circulation augmente en Nb de passages, difficulté pour les résidents de la future zone à construire de pouvoir utiliser la rue des Cancellés → Montbéliard. Ne devrait-il pas plus judicieux de construire une sortie par Rond-point sur CD 43

Andrie et Guy Chogrand.  
Rue de Cancellés ARBBOUAS.

obs n° 7

Je suis satisfait du projet de lotissement qui donnera au village un nouvel essor, car depuis plusieurs années la démographie a baissé et le village est vieillissant. En temps que président du club de foot cet apport de population est prometteur d'appartenance de la jeunesse à

M<sup>r</sup> HUGUAT Robert  
Président du club de football

obs n° 8

Lors de la séance du 12/12/2014 le conseil municipal a décidé de vendre une partie de la parcelle AA17 située rue des Vignottes.  
Lors de cette même séance, le CM a également décidé de garder environ 500m<sup>2</sup> de cette parcelle ayant pour but la réserve foncière pour l'extension éventuelle du cimetière.  
La parcelle initiale (AA17) a donc été divisée en A271 (vendue) et A270. Le projet de lotissement de l'ex SED jointe l'"ancien cimetière"....  
Afin il est vivement souhaitable que la nouvelle parcelle située, entre le cimetière des Vignottes

26/09/2016 DL



la parcelle A271, soit incluse dans le  
nouveau PLU comme non constructible.

Marc PERSONENI  
rue des Vignettes

une bande d'espace vert entre les  
propriétés et les nouvelles à construire  
pour préserver la tranquillité et l'intimité

Bruno Manginalli  
25 bis rue de Courcelles

le 10 octobre 2016

qui a été ajoutée au dossier, consultable par le  
public.

pièce n° 10 : TERREST ingénierie - investigations  
complémentaires - espaces extérieurs du site SED  
rapport de synthèse dossier TSP.15.0126  
version 2 décembre 2015

le 10 octobre 2016

habitant d'Arboures depuis 25 ans, je tiens ce projet  
pour positif. Cela amènera de nouvelles familles sur  
le site et donc des enfants par que l'école puisse  
subsister et en tant qu'amistable maitresse je vais  
faire respecter de ma part.

Marie-Pierre BALLY (rue des Sablières)

obs n°11

D'une manière générale, nous sommes favorables au projet qui donne un nouvel essor à la commune, tout en emettant une grosse réserve à l'idée de la création d'une voie de circulation débouchant au centre de la rue de Courcelles.

Notre souhait serait de favoriser une sortie par le nord pour sur la D472.

21/10/2016

Charles MERIQUE

24 d rue de Courcelles.

obs n°12

Nous sommes satisfaits que ce projet se réalise pour l'avenir de notre village d'Arbouans cela permettra de retrouver une densité de population identique aux années 70/80.

Une diminution humaine à l'échelle du village.

Une belle architecture de développement durable.

Nous sommes convaincus de l'importance pour l'avenir de notre village.

C'est déjà beaucoup

21.10.16. M. et M<sup>me</sup> Debard.

Huguette et Jean Paul. J. P. Debard.

obs n°13

Projet ambitieux mené par une équipe motivée.

Très bonne opportunité pour la commune d'ARBOUANS.

Il fallait enlever la SED, véritable verrue au milieu du village


26/09/2016

27.10.2015

M<sup>me</sup> COURTEAU

M<sup>me</sup> CARPANELO

le 27 octobre 2016

Pas de remarque particulière. Excellent projet en tout point de vue  
 T. LEBRUN

le 28/10/2016

Tout à fait d'accord avec le projet, pour le bien du village (club, population, etc...) - tout en précisant le projet de vie du village.

Tous nos vœux pour ce bon projet.

 M. LEBRUN

28/10-2016

15h30

dépot pièces ajoutées au dossier

pièce n° 11 : courrier du 26-10-2016 de PMA : avis sur la modification n° 2 du PLU

pièce n° 12 : courrier du 26-10-2016 du syndicat mixte du SCoT Nord Doubs : avis sur la modification n° 2 du PLU

pièce n° 13 : courrier du département du Doubs du 27 octobre 2016 concernant le projet de modification n° 2 du PLU

pièce n° 14 : courrier Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs - Territoire de Belfort concernant le projet de modification de PLU

numéros n° 4 de 16400 à 19400

Habitant à proximité de la SED depuis 32 ans, je suis  
contre ce futur projet, et ceci pour les raisons suivantes :

- Le risque lié à la rupture du barrage du CHÂTELOT.  
Une vague comprise entre 7m et huit mètres de hauteur  
pourrait déferler sur la commune d'ARBOVANS en cas de  
rupture de ce barrage ! (voir documentation)

- Rajouter des constructions dans cette zone ne serait il pas  
dangereuse ?
- Le maire sortant (Mr BESANÇON) n'a pas été réélu car il  
voulait déjà faire un projet similaire. Je suis outré qu'un  
projet déjà rejeté par les habitants auparavant, aussi coûteux  
(plusieurs millions d'euros) et ayant des répercussions importantes  
sur la vie du village n'ait pas donné lieu à un REFERENDUM.
  - Les travaux vont engendrer du bruit, de la poussière et  
des va-et-vient de camions.
  - Une forte densité de population (par la création d'immeubles  
et de parcelles de 3,5 ares) signifie des problèmes futurs de  
voisinage, de délinquance et de logistique.
  - L'intérêt d'habiter un petit village et la tranquillité ;  
je ne veux pas qu'ARBOVANS devienne officiellement un  
quartier supplémentaire d'AUDINCOURT ou de MONTBELIARD.
  - Pour en finir, je suis contre le projet de bistrot qui  
engendrera du bruit et des problèmes liés à l'alcool.
- Philippe MEYER 21 rue des courts champs 25400 ARBOVANS.  
Mey

Obs n° 17

est le 28/10/16 d'un courrier<sup>8</sup> de 7 pages et d'annexes, daté du 27/10  
de la part de M et Mme MEYER André et M<sup>lle</sup> Delphine MEYER.

M. et Mme André MEYER  
M<sup>lle</sup> Delphine MEYER  
21 rue des courts champs  
25400 ARBOUANS

M. Denis GALLET, Commissaire-Enquêteur  
Mairie d'Arbouans  
Rue du stade  
25400 ARBOUANS

Arbouans, le 27 octobre 2016

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique pour la modification du P.L.U pour l'urbanisation des anciens terrains SED/Eiffage, vous trouverez ci-après nos remarques, questionnements et propositions. ( nous les avons regroupés par thèmes).

En préambule, nous avons bien compris qu'il s'agit ici de nous exprimer sur la modification du Plan Local d'Urbanisme pour pouvoir rendre la zone des «Ramblas» constructible.

Cette modification entraînera la réalisation d'un vaste projet par l'équipe municipale. Projet qui, à ce jour, est toujours à l'étude.

**Ainsi, il semble qu'aucun habitant ne puisse réellement dire aujourd'hui ce que l'équipe municipale a réellement prévu de faire.**

Car, si un «joli» projet a été présenté en mai dernier aux habitants, il semble qu'il ait été depuis plusieurs fois modifié et qu'il le sera vraisemblablement encore, puisqu'à ce jour - sauf erreur de notre part - **la Mairie n'a toujours pas obtenu de réponse définitive** quant à ce qu'elle sera autorisée, ou non, à faire ( voir thème I).

Il est donc assez étrange de devoir donner son avis sur ce qu'il sera peut être, éventuellement...

Ainsi une question, peut être bien naïve, de simples administrés non habitués de ce genre d'exercice : **une enquête publique ne devrait-elle pas avoir lieu quand tout le projet est analysé, chiffré, que toutes ses conséquences ont été prises en compte... pour résumer quand le projet est définitif et que la population en a été pleinement et honnêtement informée ??**

Ainsi, nous baserons nos remarques et questionnements sur les derniers éléments concrets dont nous avons pu avoir connaissance, notamment après consultation des services de l'Etat. **Nous gardons néanmoins à l'esprit que la Mairie pourra, éventuellement si elle le souhaite, réaliser un projet bien différent de celui annoncé lors de l'enquête publique.**

M<sup>r</sup> LERKANE Gaël / Marion Betty.

31 rue des carls cheap 25400 ARZEVANS.

obs n° 18

9

- Un très beau projet qui est entrein de se construire

- Il est même ainsi que ma campagne somme pour que ce projet voit le jour et impatient

les raisons: \* rajeunissement du village.

\* augmentation de la population.

↳ Donc: réintient d'un groupe scolaire.

\* possibilité de services de proximité (Médicins...  
Magasins...)

- Je suis pour l'idée d'un éco-quartier.

- Faire parvenir la fibre optique serait judicieux sur chaque parcelles.

- Nous souhaiter acquérir une ~~peu~~ plusieurs parcelles.

26/09/2016

10  
68 n° 19  
Mme CHARDON - Rue des Vignes  
ALBAANS

- Toilettes et adéquation habitat.

Sans BASOL et BARIAS :

le site est pollué au PLOMB,  
métaux lourds et pesticides  
(bâtiments + terres)

le PLOMB amène des difficultés problèmes  
importantes de santé

Il est préconisé une interdiction de créer  
de nouveaux bâtiments avec enfants  
et adolescents qu'il y a ce type de  
bâtiment.

IL SERA nécessaire d'en informer  
les futurs habitants, notamment  
sur l'interdiction de faire un puit  
pour puiser l'eau.

- Qu'en est-il des cuves placées  
dans le sol (en dehors bâtiment)  
j'ai vu un véhicule avec cuve  
posée vide de l'eau dans le  
sol sur la partie arrière du  
bâtiment. Qu'est-ce qu'il y a  
à de verser ?? quels produits.

- Dans le cadre du SCOT,  
futur SCOT, de l'environnement et  
de la transition énergétique :  
quelles dispositions anti-polluants  
gaz à effet de serre, quel impact  
à bâtiment construit par économiseurs

26/09/2016

JA

des énergies, échange  
Communauté ... qui en existe  
de la acceptation des bases de  
Pérou.

- Déplacements sur la  
Comme - les logements =

+ de vétérinaires, géniteurs + de  
problèmes en terme de pollution,  
et accidents.

je trouve que ce projet  
en fait est intéressant.

Qu'en plus de pollution, les  
pour la pollution locale. Les  
donner des besoins les aux  
de devrait mais je suis un expert  
est un non-sens.

habitat plus  
A faire avec bonne prise en

compte environnemental, code  
de l'environnement et la par

de l'habitat et par qui que  
la trajectoire

RS - je n'ai pas vu de couron  
m'informant de la couron

a signer  
je y a eu une petite  
passant par les courts des  
passant au passage  
nouveaux Quant au vétérinaire  
vétérinaires que des bases  
B7507 B7879  
Dnat

~~Chapitre~~



TARACONOT Faud → ARBONANS

obs n° 20

- D'ailleurs site intérieur et non extérieur ?
- Axe routier en plus dans le village ! où ?
- Contrebutation trop importante des parcelles  
3,5 Ares - ?

Le projet reste intéressant, faire néanmoins  
Attention à ce que les nouveaux propriétaires ou  
locataires, ~~propriétaires~~ et les habitants actuels  
puissent vivre dans de bonnes conditions.



obs n° 21

M. SCHMITT Joseph 6 rue des Combes.

un très beau projet de faire  
disparaître une friche industrielle



M<sup>R</sup> et M<sup>me</sup> Dissard Noë<sup>13</sup>P d'Arbois  
Favorable du projet et d'avoir des petits  
commerce pour personnes âgées  
Dissard

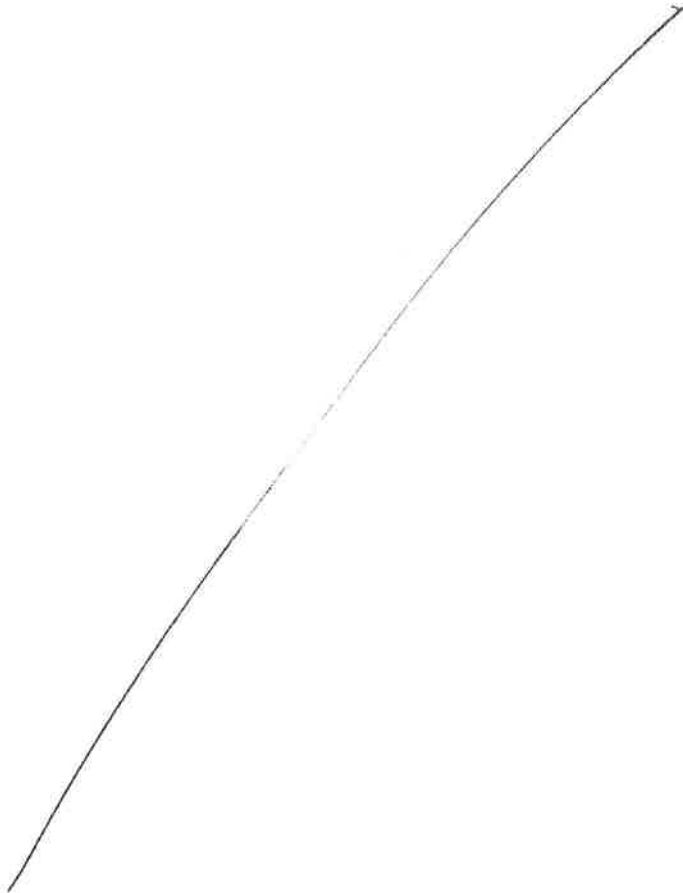
obs n° 22

—————

28 octobre 2016 19h03 : le registre est clos

Le commissaire enquêteur





Le 28 octobre 2016 à 19 heures 03

Le délai de consultation étant expiré, le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du 26/09/2016 au 28/10/2016 de ... heures ... à ... heures ... et de ... heures ... à ... heures ... (dimanches et jours fériés exceptés) est clos.  
*pendant les heures d'ouverture de la mairie*

Les observations ont été consignées au registre par 22 personnes  
(pages n° 1 à 13.)

Lettres ou notes écrites annexées au présent registre:

- 1. Lettres en date du 27/10/2016 de M. et Mme Anchi MEYER
- 2. Lettres en date du ..... de M. .... + annexes dans pochette
- 3. Lettres en date du ..... de M. ....
- 4. Lettres en date du ..... de M. ....
- 5. Lettres en date du ..... de M. ....
- 6. Lettres en date du ..... de M. ....

Le Commissaire enquêteur



